



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022_101
ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SUR LES
TERRAINS COMMUNAUX SIS RUE MARIUS BRIANT A CHAMPIGNE AU BENEFICE
D'UN TIERS**

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....26

Pouvoir(s) :05

Votants :.....31

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne ayant donné pouvoir à DESNOËS Estelle,
CHABIN Nathalie ayant donné pouvoir à BERNIER Catherine,
RICHARD Maud ayant donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
FLAMENT Sophie ayant donné pouvoir à BOURRIER Alain,
BODIN Freddy ayant donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseillers excusés :

ERMINE Benoît, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, PAULY-MOREAU Noémie, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, CHEVALIER Soizic

Conseillers absents :

MARTIN Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard

Secrétaire de séance : LETHIELLEUX Jean-Michel

DELIBERATION N°DCM2022_101

ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SUR LES TERRAINS COMMUNAUX SIS RUE MARIUS BRIANT A CHAMPIGNE AU BENEFICE D'UN TIERS

DELIBERATION N°DCM2022_101

Etablissement d'une servitude de passage de canalisations sur les terrains communaux sis rue Marius Briant a Champigné au bénéfice d'un tiers

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Madame la rapporteur rappelle que par délibération DCM2022_87, la commune a notamment autorisé la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les parcelles communales cadastrées section 065 B n°2207, 2209 et 2211 au profit de la parcelle cadastrée section 065 B. n°2230

Afin de formaliser l'acte il convient de préciser au conseil municipal que ladite servitude s'éteindra de plein droit et automatiquement deux ans après la mise en service du réseau séparatif d'assainissement réalisé sur la rue Marius Briant ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DCM2022_87 portant établissement de servitudes sur les terrains communaux sis rue Marius Briant a Champigné au bénéfice d'un tiers ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De préciser que la servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les parcelles communales cadastrées section 065 B n°2207, 2209 et 2211 au profit de la parcelle cadastrée section 065 B n°2230 s'éteindra de plein droit et automatiquement deux ans après la mise en service du réseau séparatif d'assainissement et d'eau pluvial dans la rue Marius Briant ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 24 octobre 2022

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 octobre 2022

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 octobre 2022

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application internet que "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.



DELIBERATION N°DCM2022_101

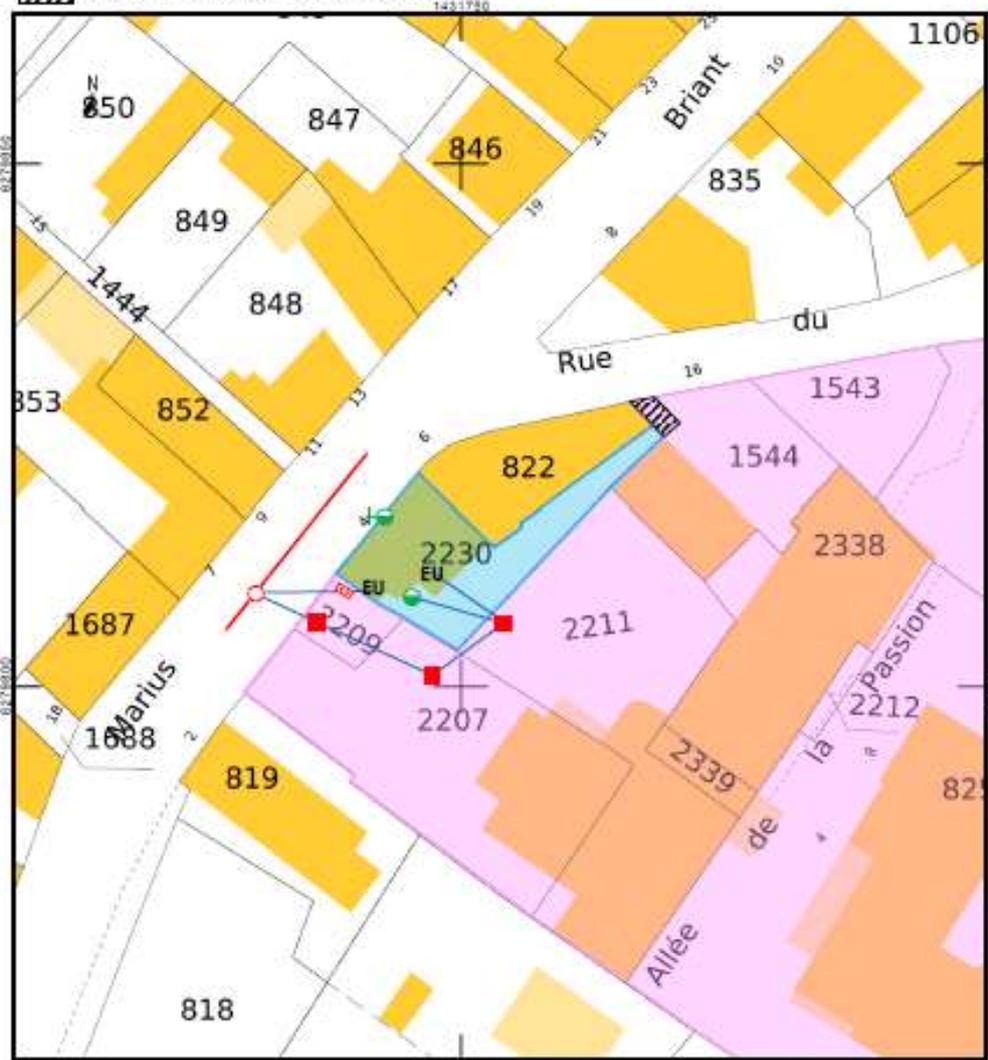
ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS SUR LES TERRAINS COMMUNAUX SIS RUE MARIUS BRIANT A CHAMPIGNE AU BENEFICE D'UN TIERS

PLAN ANNEXE :

schéma de principe pour l'institution d'une servitude de passage à usage de piéton et d'une servitude de passage de canalisations d'assainissement

Septembre 2022

- | | | |
|--|---|---|
|  Parcelle 065 B n° 2230 appartenant à l'Association d'Education Populaire |  Parcelle 065 B n°2209, 2207, 2211, 1544, 1543, 2339, 2338, 2212, 825, 1888 appartenant à la commune des Hauts-d'Anjou | |
| Servitude de passage de canalisations d'assainissement | | |
|  Regard visible EU |  Tampon sur chaussée EU |  Canalisation (tracé indicatif) |
|  Siphon |  Gouttière |  Réseau d'assainissement unitaire |
|  Servitude de passage à usage de piéton | | |



Extrait de plan cadastral tiré de oodastre.gouv.fr